

Thomas Hobbes, philosophe de l'égalité des sexes ?

Author : Laetitia Ramelet

Categories : [Art & Société](#)

Date : 14 septembre 2018

ANALYSE : Pour le philosophe contractualiste, la subordination des femmes aux hommes serait le fruit de conventions, par définition arbitraires, plutôt que de caractéristiques innées attribuant le rôle de maître à l'homme et de sujet à la femme, rappelle Laetitia Ramelet. Le père du Léviathan prévoit en revanche que "le contrat social se passe entre pères de famille".

Laetitia Ramelet est doctorante en Philosophie politique à l'Université de Lausanne. Elle travaille notamment sur la pensée des philosophes Hobbes, Grotius et Pufendorf.

Hobbes (1588-1679) compte parmi les rares penseurs de son temps à reconnaître l'égalité des sexes. Le mérite de son argument, atypique à plusieurs égards, est d'insister sur le caractère arbitraire de la domination d'un sexe sur l'autre. En revanche, il a pour défaut de n'émettre aucune critique des structures de domination masculine du XVII^e siècle [1]. À noter que l'auteur du *Léviathan*, né sous le règne d'Élisabeth 1^{ère} (1533-1603), considère évident qu'une femme peut gouverner un pays.

Lire aussi : [Qu'est-ce qui nous lie moralement aux autres ?](#) (Laetitia Ramelet)

De manière générale, Hobbes ne considère pas l'égalité comme une valeur morale, mais plutôt comme un fait de nature empirique. Selon lui, tous les êtres humains sont naturellement égaux, c'est-à-dire dotés (à peu près) de la même intelligence et force à la naissance. L'égalité signifie qu'en principe, chacun dispose des moyens pour soumettre ou même tuer l'autre, par la force ou par la ruse. C'est l'une des thèses qui valent à son auteur la réputation d'un cynisme accru, mais qui ont fait du consentement un concept central de la philosophie politique moderne : seule la volonté d'une personne pourrait légitimer sa soumission à autrui.

Or, sous cet angle, Hobbes n'observe pas d'avantage naturel qui rende les hommes plus puissants que les femmes en raison de facteurs inhérents à leurs différences biologiques. En d'autres termes, homme ou femme, tout le monde peut se procurer les armes nécessaires à la conquête d'un ennemi, ou s'allier à d'autres dans ce but - ce que nous devrions sérieusement envisager dans le fameux état de nature, une situation d'anarchie qui selon Hobbes, ne peut que tourner à la guerre de tous contre tous.

D'un argument progressiste...

C'est en considérant l'autorité parentale que Hobbes formule son argument sur l'égalité des sexes. Selon Hobbes, toute autorité est indivisible, car son partage implique un risque de conflit qui en contredit le but même : assurer la sécurité des personnes sous autorité. Contre la position la plus répandue à l'époque, ce n'est pas le père de l'enfant qui, en raison d'une supposée supériorité naturelle, obtient l'autorité parentale : «La raison dit en effet le contraire, puisque l'inégalité des forces naturelles est trop légère pour que l'on puisse obtenir le pouvoir sur la femme sans guerre» [2]. Théoriquement, cela serait la mère, en principe la toute première personne apte à prendre soin de l'enfant à sa naissance... ou à l'abandonner. (Ceci dit, la source de l'autorité parentale est au final le bien de l'enfant : le droit d'être obéi par l'enfant revient à la personne qui le protège.)

Un attrait majeur de cet argument est de nous libérer de divers préjugés sur ce que signifie par défaut être une femme ou un homme. Hobbes ne voit pas d'intérêt à catégoriser le genre humain en deux groupes d'essences différentes, et homogènes à l'interne, du moins pas au moment de déterminer des hiérarchies. En revanche, il s'agit d'un argument de la force, qui ignore la

perspective des plus vulnérables, et qui nous interroge quant aux limites d'une conception de l'égalité en termes de pouvoir.

... à la réaffirmation du *status quo*

Si ces assertions théoriques sont nettement en avance sur leur époque, le bilan est bien différent dans d'autres passages concernant le contrat social (un contrat entre individus établissant l'autorité de l'État pour que règne la paix). Hobbes écrit que ce contrat se conclut entre pères de famille. C'est à ce moment que l'ancrage de la théorie politique de Hobbes dans les coutumes européennes du XVIIe siècle redevient visible : « en tous les États (qui, comme on le sait, ont été établis par les pères et non par les mères de famille) le pouvoir domestique appartient à l'homme [3]. » Epouse et enfants se trouvent donc sous le joug du chef du ménage.

Qu'est-il arrivé à ces femmes libres, combatives et égales aux hommes pour qu'elles n'apparaissent plus dans le contrat social ? En termes hobbesiens, la conjecture la plus plausible est sans doute celle de Carole Pateman. Durant leur grossesse, les femmes deviendraient plus faibles que les hommes, et devraient ensuite défendre leur enfant. Ce désavantage faciliterait la conquête des jeunes mères par les hommes : elles ne pourraient que préférer se soumettre à mourir.

Reste la question de savoir pourquoi *toutes* les femmes consentiraient à un contrat de mariage inégal ? Ce trou dans la théorie de Hobbes est bien familier des revendications égalitaires. Bien souvent, une adhésion théorique à l'égalité des sexes n'empêche nullement le déni de ses implications pratiques. Un décalage qui passe d'ailleurs particulièrement inaperçu lorsqu'il s'agit de cette thématique, comme c'est le cas chez Hobbes.

Du caractère conventionnel des inégalités

En conclusion, relevons tout de même la belle contribution de Hobbes : la subordination des femmes aux hommes serait uniquement le résultat de *conventions*, arbitraires par définition, plutôt que de caractéristiques innées qui attribueraient tout naturellement le rôle de maître à l'homme et de sujet à la femme.

Cet apport théorique nous donne de lui-même la réponse à l'un des problèmes que nous pose notre héritage philosophique : que faire des nombreux présupposés et propos sexistes dont regorgent les grandes oeuvres classiques ? Selon Hobbes, la sujétion des femmes était dûe à des lois matrimoniales issues de décisions politiques. Dans cette logique, il devrait suffire de remplacer la volonté de maintenir des dispositions préjudiciables aux femmes par la volonté d'établir des structures favorables aux femmes comme aux hommes.

Lire aussi : [Anne Finch, femme philosophe et grande oubliée !](#) (Laurence Vanin)

[1] Cet article s'appuie sur les lectures féministes de Hobbes, lancées par Carole Pateman, "'God Hath Ordained to Man a Helper': Hobbes, Patriarchy and Conjugal Right", *British Journal of Political Science* 1989; voir la collection d'essais éditée par Nancy Hirschmann et Joanne Wright, *Feminist interpretations of Thomas Hobbes*, The Pennsylvania State University Press 2012.

[2] Hobbes, *Du citoyen*, traduction par Philippe Crignon, Flammarion 2010.

[3] *Ibid.*, 9,6.